

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 novembre 2015 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

M. Éric Bélanger – Conseiller

Absent (e) : M. Gérard Coulombe, maire et Mme Jocelyne Lyrette, conseillère.

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Quelques citoyens (6) assistent à la rencontre.

**O-0211-730 Ouverture de la séance ordinaire**

La mairesse suppléante, Johanne Boenfant, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Elle souhaite la bienvenue à l'assistance.

**O-0211-731 Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-732 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-733**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-734**      **Annulation de la résolution n° O-0809-679 / Consultant M. Marc Langevin**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution n° R-2206-575, la Municipalité avait procédé à l'embauche de M. Marc Langevin d'un consultant dans le but d'alléger le surplus de travail de l'administration générale;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 septembre 2015 à sa séance ordinaire, le Conseil a octroyé une prolongation de 30 jours supplémentaires.

**CONSIDÉRANT QUE** les disponibilités de M. Langevin ne sont plus les mêmes;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la résolution n° O-0809-679 soit annulée au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous et met fin par le fait même à l'embauche de M. Marc Langevin au sein de la Municipalité de Grand-Remous.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-735**      **Présentation de programmes dans le cadre «Emplois d'été Canada»**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que mandat soit à la directrice générale, Julie Rail, pour présenter deux (2) demandes et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du programme «**Emplois d'été Canada**» pour l'embauche de deux (2) étudiants (tes) pour la période estivale 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-736**      **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de confirmer que la directrice générale, Julie Rail, a remis, lors du plénier du 29 octobre 2015, à chacun des membres du conseil la «**Déclaration des intérêts pécuniaires**».

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-737**      **Municipalité de Grand-Remous / Syndicat des employé(es) de la  
Municipalité de Grand-Remous - CSN / Lettre d'entente 2015-01**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer les lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN afin d'apporter la modification de la convention collective en vigueur soit, **LETTRE D'ENTENTE 2015-01 : Poste de journalier-chauffeur-opérateur temps complet permanent.**

Adoptée à l'unanimité

**O-0211-738**      **Municipalité de Grand-Remous / Syndicat des employé(es) de la  
Municipalité de Grand-Remous - CSN / Lettre d'entente 2015-02**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer les lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN afin d'apporter la modification de la convention collective en vigueur soit, **LETTRE D'ENTENTE 2015-02 : Poste de journalier saisonnier.**

Adoptée à l'unanimité

**O-0211-739**      **Municipalité de Grand-Remous / Syndicat des employé(es) de la  
Municipalité de Grand-Remous - CSN / Lettre d'entente 2015-03**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer les lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN afin d'apporter la modification de la convention collective en vigueur soit, **LETTRE D'ENTENTE 2015-0. : Poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier.**

Adoptée à l'unanimité

**O-0211-740**      **Municipalité de Grand-Remous / Syndicat des employé(es) de la  
Municipalité de Grand-Remous - CSN / Lettre d'entente 2015-04**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer les lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN afin d'apporter la modification de la convention collective en vigueur soit, **LETTRE D'ENTENTE 2015-04 : Poste d'aide-journalier saisonnier.**

Adoptée à l'unanimité

**O-0211-741**      **Municipalité de Grand-Remous / Syndicat des employé(es) de la  
Municipalité de Grand-Remous - CSN / Lettre d'entente 2015-05**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer les lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN afin d'apporter la modification de la convention collective en vigueur soit, **LETTRE D'ENTENTE 2015-05 : Poste de commis de bureau temps complet permanent.**

Adoptée à l'unanimité

**O-0211-742**      **Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, que la fermeture des bureaux pour la période des Fêtes s'effectuera du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-743**      **Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne de la période du mois d'octobre 2015**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois d'octobre 2015, au montant de 22 959.25 \$ et d'un supplément au montant de 200.00 \$, le tout totalisant la somme de 23 159.25 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0211-744**      **Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus de la période du mois d'octobre 2015**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus de la période du mois d'octobre 2015 au montant de 26 550.78 \$ et d'un supplément au montant de 284 711.07 \$, le tout totalisant la somme de 311 261.85 \$ et d'en autoriser le paiement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0211-745**      **Adoption des salaires payés pour le mois d'octobre 2015**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois d'octobre 2015 au montant de 31 103.88 \$ et d'un supplément au montant de 9 438.33 \$, le tout totalisant la somme de 40 542.21 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par, la conseillère, Martine Coulombe, de la présentation d'un règlement portant le n° 021115-273 décrétant les revenus et les dépenses ainsi que le taux de taxation pour l'année 2016.

Une dispense de lecture dudit règlement est autorisée en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

**ADOPTÉ**

**O-0211-746** **Séance extraordinaire le 9 novembre 2015 à 19h**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 9 novembre 2015 à 19h pour le dépôt du **«Discours du maire»** et au cours de laquelle le maire fera rapport sur la situation financière de la Municipalité et autres sujets.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-747** **Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 octobre 2015**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'accepter le dépôt, par la directrice générale, de l'état des revenus et dépenses de la municipalité pour le trimestre se terminant le 30 octobre 2015, le tout en application de l'article 176.4 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27).

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-748** **Location d'espace pour le camion incendie**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale, Julie Rail, afin de vérifier la disponibilité d'un local à l'intérieur du périmètre urbain pour notre camion incendie ainsi que le coût de location mensuel.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-749** **Suivi du schéma de couverture de risques et du service incendie par le Gestionnaire en incendie**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, qu'un compte rendu écrit du suivi de schéma de couverture de risques ainsi que du fonctionnement du service incendie soit remis par le Gestionnaire en incendie quatre (4) fois par année, soit à la fin des mois suivants : mars, juin, septembre et décembre.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal – Item 300-01 de l'ordre du jour – Résultat des soumissions reçues pour les appels d'offres achat de diesel est reporté à une séance ultérieure**

**O-0211-750**      **Vente d'une pelle à neige usagée**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à la vente d'une pelle à neige usagée avec un prix de départ à 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission et que cette dernière est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la vente soit adjugée à Monsieur Gaétan Villeneuve pour la somme de 600.00 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-751**      **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-752      Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs**

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur de la Loi sur les ingénieurs remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973;

**ATTENDU QUE** la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau) sont supérieurs à 3 000 \$;

**ATTENDU QUE** plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

**ATTENDU QUE** la ministre de la Justice est responsable de l'application de la Loi sur les ingénieurs;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la Loi.

Il est de plus proposé et résolu d'expédier une copie à la ministre de la Justice et députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-753      Les Sablières Maudrey - Levée de la retenue**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil procède à la levée de la retenue effectuée en 2014 au montant de 1089.52 \$ et en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0211-754

**Affichage du poste de «Journalier-chauffeur-opérateur saisonnier»**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est entendu par lettres d'entente avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale afin qu'elle procède à l'affichage externe pour combler le poste de **«Journalier-chauffeur-opérateur saisonnier»**.

**Adoptée à l'unanimité**

O-0211-755

**Appui à la résolution de la Municipalité de Low à l'effet de maintenir les services du CLSC à Low**

**CONSIDÉRANT** la demande d'une non-résidente de considérer la résolution demandant l'établissement d'une clinique santé avec médecins dans la municipalité de Low.

**CONSIDÉRANT** les enjeux qui englobent le Centre Local des Services communautaires (CLSC) dans la municipalité de Low.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis qu'il vaut mieux conserver le CLSC, déjà existant, pour l'instant.

**CONSIDÉRANT** la récente élimination du poste de réceptionniste ainsi que les coupures aux heures de travail de l'infirmière.

**CONSIDÉRANT QUE** le CLSC offre des services essentiels aux résidents du secteur sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

**CONSIDÉRANT** le lien entre le CLSC, les administrateurs de l'école ainsi que les enfants inscrits à l'École secondaire St-Michael's.

**CONSIDÉRANT** l'importance des services de proximités pour une population vieillissante et la qualité d'emploi qu'offre le CLSC dans la région.

**CONSIDÉRANT** la contribution significative à l'économie locale que représente la présence d'un CLSC dans le cadre du développement économique.

**CONSIDÉRANT QUE** le CLSC dans la municipalité de Low dessert les municipalités de Denholm, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie en anglais et en français.

**CONSIDÉRANT** le fait que plus de 40,000 personnes en Outaouais attendent un médecin de famille.

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose il est résolu que le conseil municipal demande aux responsables des CLSC en Outaouais de maintenir le niveau des services offerts par le CLSC dans la municipalité de Low, de renverser les décisions de couper la



réceptionniste ainsi que les heures de l'infirmière et de s'engager à combler le manque de médecins de famille en Outaouais.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-756**     **Annulation de la résolution n° 2013-E-2805-06 / Complément de terrain Mme Bianca Vien et M. Jacques Charlebois et la Municipalité de Grand-Remous**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tenue des échanges avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant ladite partie de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir une cession gratuite du ministère, les travaux doivent s'effectuer à court ou moyen terme et même avant la vente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne prévoit aucune utilisation de cette partie de terrain à court ou moyen terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère s'engage à garder le sept (7) mètres pour la Municipalité advenant la réalisation de futurs travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la résolution n° 2013-E-2805-06 soit annulée au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous et met fin par le fait même au partage des coût d'arpentage.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-757**     **Convention de Gestion de forêt d'enseignement et de recherche - Référence : Commission scolaire Pierre-Neveu**

**CONSIDÉRANT QUE** le «**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**» et la «**COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU**» ont signé une convention de «Gestion de forêt d'enseignement et de recherche» d'une durée de vingt-cinq (25) ans qui vient à échéance **le 24 octobre 2016**;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les activités à l'intérieur de la **Forêt de Sicotte** sont situées sur le territoire de la notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**à proximité de cette forêt, se retrouve un secteur résidentiel de villégiateurs et pour lesquels, certaines activités peuvent devenir un inconfort et une source de nuisance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est d'avis qu'il existe une entente à intervenir entre les parties afin que les deux principales activités dudit secteur puissent se poursuivre dans le respect de tous;

**CONSIDÉRANT QUE** la **COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU** avait pour engagement de fournir un ou des plans d'aménagement général et quinquennal afin de décrire les grands objectifs d'enseignement de la forêt au **MINISTRE**;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal est d'avis que la Municipalité devrait avoir un droit de regard sur celui en vigueur présentement ainsi que sur tout plan futur concernant l'aménagement et quinquennal de la **Forêt de Sicotte**;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 4.2 on y fait mention de la création et le maintien d'un Comité consultatif de la **Forêt de Sicotte** et que le Conseil est d'avis qu'un représentant de la Municipalité devrait en faire partie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.1 mentionne que ladite convention pourra être renouvelée aux mêmes conditions, pour des périodes additionnelles de cinq (5) ans et que nous sommes à moins d'un (1) an d'un possible renouvellement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vingt-cinq (25) ans, bien du temps s'est écoulé et nous jugeons important que certains points soient pris de nouveau en considération, après un quart de siècle, il est tout à fait normal de dire que la vie a bien changée;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que demande soit faite au Ministre afin qu'une rencontre d'échange soit organisée entre les représentants du ministère et de la municipalité afin d'analyser et de trouver une solution concernant la problématique existante.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-758**

**Versement des subventions / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser le versements des subventions accordées dans le cadre du **«Programme de soutien à de petites rénovations»** pour les projets finalisés et conformes:

a) Victor Lyrette et Nathalie Gagnon	473.57 \$
b) François Lyrette et Gisèle Groulx	500.00 \$
c) Gilles Lamoureux	252.74 \$
d) Pierre D. Lefebvre et Guylaine Poudrier	292.03 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0211-759**      **Autorisation de dépense pour l'achat d'affiches**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'autoriser la dépense au montant de 385.00 \$ plus les taxes applicables pour la confection de dix (10) affiches pour le site Maria Chapdelaine, la mise à l'eau du chemin Dan Lunam et certaines îles du réservoir Basketong.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0211-760**      **Procès-verbaux du CCDÉ de Grand-Remous / Via le site Web**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la publication des procès-verbaux du Comité consultatif de développement économique de Grand-Remous sur le site Web de la municipalité soit la même que celle utilisée au niveau municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-761**      **Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau / Salle du centre Jean-Guy Prévost**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'informer la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau que selon les disponibilités et entente de location entre les parties, la Municipalité offre l'opportunité d'utiliser la salle du centre Jean-Guy Prévost durant les travaux de rénovation pour leur salle de spectacle.

La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-762**      **Appui à la résolution n° 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau déposé au Ministère de la Culture et des Communications**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2015-R-AG300 de la MRCVG appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique général;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois;

**CONSIDÉRANT** la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015;

**POUR CES MOTIFS**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'appuyer la résolution 2015-R-AG-300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**ET QU'**une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**O-0211-763**      **Soutien à domicile du CISSSO, CLSC de Maniwaki / Demande d'aide financière pour l'organisation du dîner de Noël**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu qu'un montant de 150.00 \$ soit accordé au Soutien à domicile du CISSSO, CLSC de Maniwaki pour l'organisation de leur dîner de Noël.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**O-0211-764**      **Carrière Clément Tremblay et fils enr. - Propatch**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser l'achat de ± 16 tonnes (camion dix roues) de «Propatch» livrée à 142.50 \$/tonne plus les taxes applicables auprès de Carrière Clément Tremblay et fils enr.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**Les items 110-01, 300-03, 300-07 et 600-02 sont reportés à une séance ultérieure.**

**O-0211-765**      **GRAND PRIX sur glace 2016**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que pour une 2<sup>e</sup> année consécutive, la municipalité participe à l'activité «**GRAND PRIX sur glace 2016**» en mettant à la disposition des organisateurs de l'événement le balai rotatif municipal, et ce, gratuitement. En échange, les organisateurs s'engagent à afficher le drapeau municipal tout au long de l'événement.

**Adoptée à l'unanimité**

**Période de questions et parole au public**

La période de questions débute à 19h26.

**O-0211-766**      **Levée de la séance**

Le conseiller John Rodgers, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h42.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Julie Rail**  
**Directrice générale**

